

22 mars 2000

00.123
ad 00.012**Postulat Pierre-Jean Erard****Mise en sécurité des usagers dans les tunnels**

En complément aux mesures prévues pour l'amélioration de la ventilation des tunnels de la Vue-des-Alpes et du Mont Sagne, nous demandons au Conseil d'Etat de prendre toute mesure destinée à favoriser la mise en sécurité des usagers dans les plus brefs délais, en cas d'accident, d'incendie ou d'intoxication, notamment:

- en signalisant de manière plus dense (pictogrammes) l'emplacement des locaux de secours;
- en assurant un équipement adéquat de ces locaux, en particulier une alimentation secourue en électricité et en oxygène, afin que le nombre de personnes réfugiées (40-50) puissent y séjourner jusqu'à l'intervention des secours (1-2 heures);
- en augmentant, au besoin, le nombre de ces locaux, particulièrement à proximité du centre de ces tunnels;
- en diffusant de manière répétée des directives de comportement pour les usagers;
- en définissant une procédure d'alarme, indiquant aux usagers qu'ils doivent se réfugier dans les locaux de secours et non plus rester au volant de leur voiture.